

Bienvenue au club!

Brochure d'information 2023 - 2024 à destination des nouveaux Archers et nouvelles Archères

A conserver!





1. Bienvenue ...

Les membres du Conseil d'administration et tous les Archers et Archères te souhaitent la bienvenue au sein du club. Tu trouveras dans cette brochure une foule de renseignements sur le club et son fonctionnement. Lis-la à ton aise! Nous sommes à ta disposition pour toute info complémentaire. D'autre part, notre site web www.archathle.eu contient beaucoup de renseignements et news sur nos activités. N'hésite pas à surfer pour trouver ce qui t'intéresse.

2. L'ARCH, c'est quoi?

L'objet social de notre asbl, c'est ...

"L'association a pour but de favoriser le développement de la personne humaine par la pratique d'activités sportives, soit de compétition, soit de délassement, soit de plein air, soit en salle et, plus spécialement la pratique de toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux diverses disciplines de l'athlétisme, en ce compris la marche, la randonnée et la course à pied sous toutes ses formes ainsi que l'organisation de stages et de séjours sportifs en Belgique et à l'étranger."

Notre philosophie ...

Notre club est d'abord un club d'athlétisme et de course à pied. Il est affilié à une fédération officielle d'athlétisme, la Ligue Francophone Belge d'athlétisme dont nous respectons les règles. Ceci ne nous empêche pas d'écouter nos membres et d'évoluer avec eux vers de nouvelles disciplines apparentées à nos activités d'origine : le jogging, le trail, le trek, la rando et aussi le cyclisme et le ski de fond, des sports d'endurance douce. Chacun peut s'y retrouver.

Nous nous voulons aussi une association où chacun se sent bien, d'où personne n'est exclu. Nous nous efforçons aussi d'y intégrer des personnes fragilisées quand cela nous est possible car nous ne disposons pas d'encadrement spécialisé.

L'ARCH est un lieu de rencontres et d'échanges où chacun peut trouver des contacts, des amis, des appuis, des soutiens de manière libre, sans contraintes.

Nos valeurs ...

La perf d'accord, l'ambiance d'abord! L'athlétisme, et ses disciplines connexes, est un sport de chiffres, de performances. Les records sont importants: personnels, provinciaux, régionaux, belges, internationaux. Nous y sommes attachés. Chacun veut se dépasser. Nous sommes tous vainqueurs! Mais la convivialité est encore plus importante. Elle est présente à chaque instant.

La perf d'accord, l'ambiance d'abord! Mais aussi, la convivialité et la fraternité, la non-discrimination et le respect de soi et des autres!

3. Notre organisation et notre fonctionnement

a. Ton affiliation

Le secrétaire te remettra une carte d'affiliation à compléter, à signer et à remettre dans la boîte aux lettres « secrétariat » dès que possible. Elle t'affilie au club et à la LBFA – Ligue Belge Francophone d'Athlétisme, et t'assure également contre les accidents ou blessures qui pourraient survenir aux entraînements ou aux compétitions. Nous te permettons bien sûr d'essayer 2 ou 3 entraînements avant de te décider. Complète cependant le formulaire d'inscription que tu trouveras sur le site du club afin que nous ayons tes coordonnées dès maintenant. Ces données seront traitées avec confidentialité en respectant la loi sur la protection de la vie privée.

Dispositions spéciales pour l'inscription à l'école d'athlétisme: afin de garantir un encadrement de qualité, nous limitons le nombre d'enfants nés en 2013, 2014 et 2015 ou nés avant le 31 décembre 2016 à 120 lors de nos entraînements du mercredi. Une priorité est donnée aux anciens membres en ordre de cotisation lors de la saison 2022-2023, ensuite à leurs frères et sœurs non-affiliés et enfin aux enfants de membres du club également en ordre de cotisation lors de la saison précédente. Après ces trois catégories, c'est l'ordre chronologique des inscriptions qui prévaudra. Dès que le nombre de 120 sera atteint, une liste d'attente sera mise sur pied. Seuls les parents pour qui une place se libérera pour leur enfant seront contactés. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er août 2023

b. Ton attestation et ta santé

Tu recevras aussi une attestation sur l'honneur à compléter/signer et à remettre dans la boîte aux lettres « secrétariat ». Elle est annuelle et obligatoire pour participer tant aux entraînements qu'aux compétitions. Nous te conseillons fortement de consulter ton médecin traitant pour un bilan de santé voire un cardiologue et de lui demander de faire un électrocardiogramme à l'effort sur vélo ou sur tapis de course. Il est possible de faire cela dans un Centre provincial du Mieux-Etre, à Dinant par exemple (coordonnées : 45 rue Daoust à 5500 Dinant - Tel. 082 214830).

c. Ta cotisation annuelle

Montant : 102 € (110 € pour le 2ème membre de la famille ; 110 € pour le 3ème membre ; 50€ par membre à partir du 4ème) à verser sur le compte de l'ARCH Record IBAN BE 24 9300 0598 2338 BIC HBKABE22. Les mutuelles remboursent une partie de ces montants.

d. Notre conseil d'administration

Président - Claude Wilmet - 8 rue du Pays de Liège à 5590 Chapois – Tel. GSM 0479245448 – mail : claude.wilmet@skynet.be

Vice-présidente - Georgette Lambotte - rue d'Omalius à 5590 Ciney co-responsable ligne de vêtements **Secrétaire** Emeline Gabriel emeline.secretariatarch@gmail.com

Trésorier - André Grandmont - 12 chaussée Romaine à 5500 Dinant - mail : andre.grandmont@gmail.com - trésorier adjoint Arthur Grandjean arthurgrandjean 258@gmail.com tf 0478 184 715

Administrateurs

Paul Wilmet Partenariats/sponsorings - Site web - Descente de la Lesse

Cheila Olix – soirée annuelle du club

Renée Mathieu – déléguée comité provincial – responsable des officiels

Lionel Gabriel – délégué comité provincial

Pierre Romedenne - coach sprint

Manu Morimont - responsable médias, communication, marketing - interclubs hommes/dames - Corrida de Ciney

Frédéric Labar - responsable interclubs cad/scol – inscriptions aux championnats

Alain Brohet - statistiques - commission masters LBFA - interclubs masters

Arthur Grandjean - trésorier adjoint

Pierre Del forno

Eric Kinard

Noelette Vellien

e. Nos moniteurs et entraîneurs brevetés ADEPS/LBFA

Claude Wilmet: entraîneur Fond, Demi-Fond et coordinateur sportif Thierry Faveaux: Moniteur niveau 2: Fond, Demi-Fond, Jogging adultes

Eric Pierard: entraîneur Sprint et Sauts

Pierre Romedenne : Moniteur niveau 2 : Sprint Aurélien Gabriel : Moniteur niveau 1 : Sprint

Manu Morimont et Frédéric Labar : Moniteurs niveau 1 : Sprint et Sauts

Tom et Philippe Bernard : entraîneurs Lancers Julien Duchène : Moniteur niveau 2 : Lancers

Jean-Michel Paulus, Anne Romedenne, Fanny Hubert : Moniteurs niveau 2 : Ecole d'athlétisme et spécifique vendredi pour Minimes/Cadet(te)s.

Nathan Laborne, Marine Warnon, Clément Labar, Arnaud Masschaele et Clara Fréché: Assistants Ecole d'athlétisme. Sont également brevetés: Amélie Bihain, Jean-François Pitz, Gilles Haeghens, Valentin Degeimbre, Alisson Faveaux et Alain Brohet.

f. Nos délégués et officiels

Comité provincial : Renée Mathieu – Lionel Gabriel

Officiels: Gabriel Bailly, Gérard Noël, Renée Mathieu, Lionel et Aurélien Gabriel, Claude Wilmet, Pascal Hubert, Vincent Tenret, Cheila Olix, Anne Mottiaux, Julien Duchene, Pierre Romedenne, Joséphine Bourgeois et Yves Jordens.

g. Autres responsabilités

Coordinateur des résultats et performances : Alain Brohet Conception et développement du site web : Sylvain Clarenne

Photos et vidéos : Albert et Jacqueline Del Forno, Manu Morimont, Luc Pignolet

Graphisme: André Richard, Sylvain Clarenne

h. Les membres du club

L'ARCH est une asbl (mentions légales). Le club est donc soumis à la loi qui régit les associations sans but lucratif. Plusieurs types de membres constituent les asbl : les membres associés ou effectifs et les membres adhérents. Pour devenir membre associé et prendre part, de manière officielle et active, à la vie du club, les membres adhérents (que sont d'office tous les affiliés du club) doivent être en ordre de cotisation, être âgé de 18 ans et en faire la demande écrite au secrétaire du club qui la soumettra au conseil d'administration. Ils pourront ainsi participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de vote. Cette AG dispose des droits et obligations dévolus par les Statuts et notamment ceux de nommer les administrateurs de l'asbl qui désigneront les membres du Bureau exécutif : Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier. Tout autre renseignement auprès de notre secrétaire.

i. L'année athlétique

Débute le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

j. Les mentions légales de notre asbl

asbl Athletic Running Ciney Haute-Meuse en abrégé ARCH

Athlétisme – Course à pied – Jogging – Trail – Randonnée – Ecole des jeunes

Notre site web: www.archathle.eu - e-mail: archathle@skynet.be

Affiliée à la LBFA - matricule n°346

N° entreprise: 0442184792 - Non assujetti à la TVA

Comptes bancaires:

- BNP Paribas Fortis - IBAN : BE 62 0014 7020 6061 - BIC : GEBABEBB

Record - IBAN : BE 24 9300 0598 2338 - BIC : HBKABE22

4. Nos activités

a. Les entraînements

i. Mardi de 18h15 à 20h : entraînements demi-fond endurance

ii. Mercredi de 17h à 18h30 : Pupilles et benjamins(es) à partir de 7ans. de mi-septembre à mi-juin

iii. Mercredi de 18h30 à 20h sprints et sauts

iv. Jeudi de 18h15 à 20h : entraînements demi-fond endurance

v. Vendredi 17h30 à 19h : sprints

vi. Samedi de 10h à 12h : entraînements ttes disciplines pour minimes et cadets

b. Les compétitions

i. Athlétisme sur piste : championnats provinciaux, francophones et belges ; meetings ; interclubs

ii. Cross-country: épreuves ouvertes, championnats provinciaux, francophones et belges

iii. Joggings, courses sur route et courses-nature/Trails

iv. Marathons et semi-marathons

5. Nos organisations et nos manifestations

a. Meeting des Jeunes BPM : fin juin à Ciney

b. Meeting Ciney Golden Series : 2^{ème} samedi de juillet à Ciney

c. Descente de la Lesse : dernier dimanche d'août à Dinant

d. Soirée annuelle du club : mi- octobre

e. Cross de l'ARCH : début novembre à Ciney

f. Corrida de la St-Sylvestre : dernier vendredi ou samedi de décembre à Ciney

6. Nos infrastructures

Complexe d'athlétisme du Rebompré, 17 chemin de Rebompré à 5590 CINEY, doté d'une piste homologuée de 400m (6/8 couloirs) en matière synthétique gérée par la Régie des Sports et d'une ARCHiHouse, de sanitaires, vestiaires et du stockage matériel géré par le club.

Institut St Joseph, Hall des Sports et Piste de l'Institut St Joseph, 14 Rue Courtejoie à 5590 Ciney, uniquement pour le lancer de marteau.

7. Nos équipements

Les couleurs du club sont "bleu, rouge et blanc". Voici ci-dessous les équipements de compétition disponibles. Ils sont obligatoirement portés lors des compétitions officielles de la LBFA et de la VAL. Georgette Lambotte et Nathalie Halleux les tiennent à votre disposition. Prenez contact avec elles au n° GSM 0474 719701 (Georgette) et 0493 041550

Une nouvelle ligne de vêtements est disponible en commande individuelle dans la Boutique ARCH sur notre site web http://www.archathle.eu/index.php/informations/philosophie-valeurs-2

8. Règlement d'ordre intérieur

Etre membre de l'ARCH

- 1. Pour être membre actif du club, vous devez être en règle ... c'est-à-dire ...
- avoir complété, chaque année (octobre), le formulaire électronique d'inscription sur le site web <u>www.archatle.eu</u> du club
- avoir acquitté la cotisation avant fin novembre
- avoir remis la carte d'affiliation (si c'est la première inscription) et l'attestation sur l'honneur de bonne santé dûment remplies.
- Il est important d'insister sur le fait que tant que votre dossier n'est pas en ordre, vous n'êtes pas couvert par les assurances du club ni par celles de la Ligue et que, par conséquent, le dossard ne vous sera pas délivré.

Respect des installations et accès

- 2. L'Institut Saint-Joseph de Ciney est une propriété privée. L'accès aux installations de l'Institut Saint-Joseph de Ciney se fait donc uniquement aux jours et heures d'entraînement durant la période hivernale pour les jeunes BPM le mercredi et les minimes/cadets le vendredi ainsi que pour certains entraînements spécifiques des lanceurs de marteau.. De plus, il est demandé aux athlètes et à toute personne fréquentant les lieux de les respecter et de les garder propres et en ordre. Ce dernier point est valable non seulement pour l'école mais pour tous les lieux fréquentés par le club.
- 3. **Le Complexe de Rebompré** appartient à la Commune de Ciney et est géré par la Régie des Sports. Nous louons ces installations et y avons disposé des conteneurs (cafétéria, espace terrasse, sanitaires, vestiaires et stockage matériel) qui nous appartiennent. L'accès et la fréquentation de ce complexe sont subordonnés à un Règlement d'occupation accepté par les utilisateurs que nous respectons strictement. Il est à votre disposition sur notre site web et dans notre cafétéria.
- 4. L'accès aux installations est uniquement autorisé aux membres en ordre sur le plan administratif.

Comportement

5. **Le comportement** des athlètes et de leurs accompagnateurs a une influence sur l'image du club et de leurs membres. Les règles de politesse et de savoir-vivre sont donc d'application au sein du club et vis-à-vis de toutes les personnes fréquentées.

Responsabilités

- 6. Les parents prennent en charge leurs enfants avant et après les entraînements. En-dehors des heures d'entraînement, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du club. Il est demandé aux parents de rouler au pas dans la propriété de l'Institut Saint-Joseph et aux abords de la piste et d'être très attentifs à la sécurité des enfants. Il est également demandé, pour des raisons évidentes de sécurité, de ne pas venir se garer devant l'entrée du Complexe Rebompré. Les parkings sont prévus à cet effet.
- 7. Les parents autorisent les entraîneurs, coaches et staff du comité, à user de leur autorité pour assurer le bon

développement des activités et veiller à la sécurité de tous.

Droits à l'image

8. Vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés lors des activités du club et/ou lors des différentes compétitions. En vous affiliant, vous marquez votre accord pour que toutes les photos et vidéos prises lors des activités du club soient utilisées pour illustrer des documents ou alimenter les réseaux sociaux et le site web du club.

RGPD - Règlement général de protection des données

9. Le RGPD – Règlement général de protection des données – est entré en vigueur ce 25 mai 2018.

Cette loi européenne renforce la protection des données individuelles des membres des associations et clients des entreprises et montre comment, quand et à quelle fin elles sont traitées. Vos données - votre nom, votre prénom, votre date de naissance, votre sexe, votre adresse e-mail, votre adresse postale, votre numéro de téléphone - nous sont nécessaires dans la gestion quotidienne du club.

Seuls les secrétaire, président, trésorier, responsables des organisations et des équipes ont accès à vos données. Celles-ci sont uniquement utilisées au sein du club et ne sont jamais communiquées à quiconque à l'extérieur du club à l'exception de celles transmises à la LBFA - Ligue belge francophone d'athlétisme -pour ses besoins propres de licence, affiliation ou gestion des performances.

Comme suite à l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, nous avons mis à jour notre ROI – Règlement d'ordre intérieur 2221-2022 Vous pouvez le consulter via ce lien sur notre site web.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous communiquer exactement de quelles données nous disposons ou pour tout autre renseignement.

Politique médicale et de sécurité

- 10. En cas d'accident, il faut impérativement prévenir un des responsables présents sur place et demander une déclaration d'accident ou la télécharger sur notre site Après l'avoir dûment rempli, la faire parvenir au secrétariat du club (boîte aux lettres ARCHiHouse).
- 11. Lors des entraînements, si vous sortez de l'enceinte du Complexe Rebompré, il est obligatoire de porter une veste fluorescente réfléchissante (type veste de sécurité) pour des raisons évidentes de sécurité.
- 12. Vous êtes invité à prendre connaissance de la Politique médicale définie par la Commission médicale du club. Elle est disponible sur notre site web à la rubrique suivante infos/politique médicale.
- 13. Lors des entraînements, il est demandé aux athlètes de respecter les consignes données par les entraîneurs au début de l'entraînement (sécurité, temps à respecter,...). Sur la piste, laissez la corde libre si quelqu'un la demande. Dans tous les cas, il est impératif de dégager la ligne d'arrivée la plus vite possible (certains athlètes peuvent très vite arriver et vous percuter). En bref, vous n'êtes pas seuls à vous entraîner, le respect de ces consignes ne vise qu'à offrir un meilleur partage des installations entre tous les athlètes.

Maillot de club

- 14. Lors des compétitions organisées sous l'égide de la LBFA ou de la VAL (compétitions sur piste, cross, championnats), l'athlète est tenu de revêtir le maillot de l'ARCH et le dossard délivré par la LRBA. Le maillot peut être obtenu auprès de Georgette Lambotte et Nathalie Halleux. Le dossard n'est délivré qu'après introduction de l'attestation sur l'honneur de bonne santé et la paiement de la cotisation.
- 15. Lors des autres compétitions (joggings, trails,...), le dossard de la ligue n'est pas nécessaire. Le maillot de club n'est pas obligatoire mais l'ARCH demande aux athlètes de le revêtir afin d'offrir la plus grande visibilité possible au club. Mentionnez également le nom du club lors de l'inscription.

Implication dans la vie du club

16. Le bon déroulement de la vie de l'ARCH demande un investissement certain. En conséquence, nous demandons à tous d'apporter un coup de main :

- lors des entraînements (rangement du matériel,...)
- lors des compétitions organisées par le club (mise en place du matériel, service au bar, rangement,...) Ces compétitions sont : les Corridas de Ciney et Dinant, la Descente de le Lesse, les compétitions sur piste, le cross de Ciney (plus d'éventuelles autres organisations supplémentaires comme des championnats,...).
- ainsi que lors des autres manifestations festives (soirée annuelle).

Appellation et identité visuelle du club

17. L'appellation «Athletic Running Ciney Haute-Meuse », son diminutif « ARCH athlétisme » et son logo sont la propriété de l'asbl ARCH athlétisme.

Leur utilisation et leur reproduction sont strictement de la compétence du Conseil d'Administration de l'asbl.